

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 mai 2024  
N° 44

OBJET : Versement exceptionnel ; Ecole SAGONE.

Date de la convocation :  
21/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 27 mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15

Nombre de membres  
présents : 09

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur FENECH Carmel, Madame ANDREÏ Brigitte.

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Madame AÏUTI Dominique, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Secrétaire de séance  
Madame BIFERALI  
Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

**Le président expose que la Directrice de l'école de SAGONE nous fait parvenir un courrier nous informant que suite à l'augmentation des effectifs de l'école qui organise une sortie le 2 juillet 2024 engendre un coût supplémentaire de 700,00 euros et sollicite donc à ce titre une aide de la dite somme.**

**Le Président fait valoir que bien que la ligne budgétaire allouée aux subventions est épuisée, la fongibilité permettra au Maire de diminuer une autre ligne budgétaire afin de répondre favorablement à cette demande.**

**Après en avoir délibéré par 14 voix pour l'attribution de cette aide de 700,00 euros.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,**

**François COGGIA**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Marie Line Panchetti  
Directrice de l'école de Sagone  
20118 Sagone

A Monsieur François Coggia, maire de Coggia

Sagone, le 25 avril 2024

Monsieur le Maire,

Je sollicite de votre bienveillance une aide financière pour la sortie de fin d'année de notre école de Sagone qui aura lieu le 2 juillet 2024 . L'augmentation des effectifs de l'école (55 élèves dont 24 domiciliés sur la commune de Coggia cette année) engendre un coût supplémentaire de plus de 700 euros pour cette sortie qui a lieu une année sur deux.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande et dans l'attente de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, mes salutations distinguées.

Marie Line Panchetti, directrice



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation